

D) **Gestion du matériel**

- le projet est terminé
- deux postes vacants ont été éliminés

E) **Bibliothèque**

- l'étude est terminée
- un certain nombre des recommandations du rapport touchant le fonctionnement interne sont en voie d'être mises en oeuvre
- aucune mise à pied n'est prévue

F) **Affectations, séances d'information, réinstallation et formation en langues étrangères**

- le rapport des consultants a été présenté
- la direction est entrain d'évaluer les solutions de rechange
- remis à la partie syndicale pour qu'elle l'étudie avant la décision finale

3. **Comité des ajustements compensatoires en matière de logement**

Il est entendu que des représentants de la direction et de la partie syndicale se réuniront pour discuter de la question et en faire rapport à la prochaine réunion ordinaire du CMAE.

4. **Congés de maternité au cours d'une affectation à l'étranger**

La direction distribue des copies d'une ébauche des procédures administratives et des directives régissant les modalités s'appliquant aux employés qui prennent des congés de maternité (paternité ou adoption) pendant une affectation à l'étranger. La direction demande à la partie syndicale de remettre ses observations à ADA sur le sujet d'ici le 19 octobre 1989.

En ce qui concerne le point soulevé par la partie syndicale au sujet des exigences de la CEIC voulant que les employées en congé de maternité à l'étranger envoie toutes les deux semaines une déclaration confirmant ce fait, la direction indique que la question n'a pas encore été résolue. Toutefois, les discussions se poursuivent avec la CEIC et la direction accepte de faire part de tout ce qui s'en dégagera.

5. **Cotisations au RACCM pour les membres à l'étranger**

La direction informe la partie syndicale que la Section de l'assurance du Groupe des avantages sociaux du Conseil du Trésor a confirmé que les procédures visant le rajustement des cotisations sont en cours et qu'elles seront mises au point et publiées d'ici la date d'échéance (janvier 1990). On prévoit que les cotisations des membres à l'étranger seront équivalentes à celles des employés qui sont au Canada.